



Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
de Thann

Nombre de
Conseillers élus
15

Conseillers en
fonction
15

Conseillers présents
13

Conseillers absents
excusés
2

dont 2 procuration

Conseillers absents

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 2 mars 2022 à 19h00

Convocation du 23 février 2022.

Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.

Membres présents : M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, Mme Virginie THROO, M. Maurice COURTOIS, Mme Dominique LAURENT, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH.

Membre absent excusé :

M. Joseph SCHNEIDER qui a donné procuration à M. Francis MARANZANA
Mme Isabella SCARAVELLA qui a donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN

Secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER assisté par Mme Céline ERHARD.

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du CM du 25 janvier 2022
2. Compte administratif 2021 :
 - BP Commune
 - BP Exploitation Forestière
3. Compte de Gestion 2021
 - BP Commune
 - BP Exploitation Forestière
4. Débat d'orientations budgétaire
5. Modification des statuts de la Communauté de Communes
6. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h05

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et excuse M. Joseph SCHNEIDER qui a donné procuration à M. Francis MARANZANA ainsi que Mme Isabella SCARAVELLA qui a donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN.

Une pensée est émise en faveur du peuple ukrainien qui souffre et subit la guerre à l'heure actuelle.

1. Approbation du CR du CM du 25 janvier 2022

Aucune remarque n'est émise sur le compte rendu du 25 janvier 2022, il est adopté à l'unanimité.

2. Compte administratif 2021

BP Commune

M. le Maire présente, sous le contrôle de MM Adrien TRITTER, Marc WOLF et Alain WEINGARTNER, membres de la Commission des Finances, le compte administratif 2021 du budget communal. Il passe en revue l'ensemble des dépenses et recettes en apportant les précisions nécessaires et répondant aux interrogations des membres du Conseil.

M. le Maire précise qu'il va falloir être vigilant lors du vote du budget 2022 sur les sommes à prévoir notamment pour les combustibles et carburants qui rencontrent de fortes hausses ces derniers temps.

Après avoir répondu à l'ensemble des interrogations, M. le Maire se retire pour laisser place au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2021.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		24 223,96 €		308 138,00 €		
Opérations de l'exercice	438 461,88 €	485 185,02 €	640 975,24 €	843 538,28 €	1 742 726,74 €	3 085 178,22 €
TOTAUX	438 461,88 €	509 408,98 €	640 975,24 €	1 151 676,46 €	1 742 726,74 €	3 085 178,22 €
Résultat de clôture		70 947,10 €		510 701,22 €		581 648,32 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		70 947,10 €		510 701,22 €		581 648,32 €
RESULTATS DEFINITIFS		70 947,10 €		510 701,22 €		581 648,32 €

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

Excédent global 2021 : 581.648,32 €

L'ensemble des membres du Conseil félicite M. le Maire pour la bonne gestion des comptes et lui accorde toute leur confiance.

M. le Maire aime à rappeler qu'il est responsable des deniers publics, c'est pourquoi il se doit d'être très vigilant.

BP Exploitation Forestière

M. Francis MARANZANA présente le compte administratif 2021 du budget Exploitation Forestière. Malgré les conditions difficiles pour nos forêts la Commune peut être satisfaite d'un tel résultat.

Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2021.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		3 692,41 €		30 094,74 €		31 415,53 €
Opérations de l'exercice			67 843,17 €	66 637,93 €	51 944,10 €	54 315,72 €
TOTAUX			67 843,17 €	96 732,67 €		85 731,25 €
Résultat de clôture		3 692,41 €		28 889,50 €		33 787,15 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		3 692,41 €		28 889,50 €		
RESULTATS DEFINITIFS		3 692,41 €		28 889,50 €		32 581,91 €

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

Excédent global 2021 : 32.581,91 €

3. Compte de Gestion 2021

Après vérification, M. le Maire informe les membres du Conseil que les chiffres des comptes de gestion de la Commune et de l'Exploitation Forestière correspondent en tous points à ceux des comptes administratifs et propose donc de procéder à leur validation.

BP Commune

Délibération :

Le compte de gestion 2021 du Budget Principal de la Commune est présenté aux élus. Il est identique au compte administratif 2021 et présente un excédent de 581.648,32 €. Il est adopté à l'unanimité.

BP Exploitation Forestière

Délibération :

Le compte de gestion 2021 du Budget annexe Exploitation forestière de la Commune est présenté aux élus. Il est identique au compte administratif 2021 et présente un excédent de 32.581,91 €. Il est adopté à l'unanimité.

4. Débat d'Orientations Budgétaire

M. le Maire présente les différents projets de réalisations envisagés avec les adjoints à éventuellement inscrire au budget de 2022. (Voir tableau ci-joint)

Voici les remarques qui ont été émises selon les projets présentés :

M. le Maire propose d'inscrire dans les restes à réaliser les opérations suivantes :

- La rénovation de la façade de l'église pour 100.000€
- L'achat de la lame à neige pour 10.000 € (la facture ayant été reçue qu'en 2022)
- Le remplacement des portes de l'école élémentaire, remplacement de 2 volets (1 à l'école élémentaire et 1 à la Brigade Verte) : 18.000 €.

Amélioration thermique de l'école élémentaire :

La Commune est en relation actuellement avec un économe de flux qui va réaliser un diagnostic de nos écoles. Ce dispositif rentre dans un programme « ACTEE ».

Il est envisagé de réaliser l'isolation des combles de l'école élémentaire. Pour ce faire il pourrait être envisagé l'achat du matériel nécessaire pour une réalisation durant une Journée Citoyenne. Enfin selon le rapport qui sera délivré par l'économiste de flux, certains travaux pourront être décidés pour lesquels des demandes de subventions seront établies.

Aménagement stationnement Ecole Elémentaire :

M. Francis MARANZANA présente le projet d'aménagement du parking faisant apparaître un circuit sécurisé réservé le long de l'école et du préau aux enfants ou personnes se rendant sur le plateau sportif.

La place de stationnement réservée à nos sapeurs-pompiers reste en l'état, seront juste remplacés les rochers par des barrières séparatives.

L'espace restant sera consacré au stationnement avec matérialisation d'un sens de circulation.

Plusieurs interrogations sont posées : la largeur du parking permettra-t-elle le croisement de 2 véhicules, les parents emprunteront-ils réellement ce parking, ne serait-il pas plus judicieux de réhabiliter l'accès au plateau par le portail...

Devant l'indiscipline des parents relevée par plusieurs Conseillers, M. le Maire rappelle que la Commune ne dispose pas en la matière d'une obligation de résultats mais de moyens. Avec ce projet, la Commune offre une mise en sécurisation des enfants se rendant à l'école, c'est à présent aux parents de se responsabiliser.

Aménagement du plateau sportif :

L'état actuel du plateau sportif est plus que vétuste. Des travaux sont nécessaires à sa réhabilitation.

Il pourrait être envisagé à plus ou moins court terme de remplacer le revêtement en le remplacement par de nouveaux procédés suffisamment robustes permettant une dés imperméabilisation des sols.

De plus, des subventions peuvent être accordées pour de tels travaux (DETR, DSIL,...).

Toutefois il est proposé cette année d'aménager un îlot central avec la plantation d'arbres visant à apporter l'ombre demandée par les enseignants avec implantation de bancs autour des troncs puis implantation de 2 lampadaires, avec des coffrets électriques pour l'organisation future de petits marchés locaux.

Il est présenté également une proposition d'aménagement de la butte à l'arrière de la Maison Polyvalente. Le projet plaît, cependant quelques remarques sont émises notamment sur la hauteur et les risques de chutes (responsabilité en cas d'accident), les espaces verts (est-ce la meilleure solution... tonte, exposition non propice), la mise aux normes PMR.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une sortie de secours, les accès officiels sont de l'autre côté, quant à la sécurisation de l'installation, il en va de la responsabilité de chacun.

De plus, par rapport aux enfants, il précise qu'il en va de la responsabilité des enseignantes de procéder à une bonne surveillance durant les récréations (seule et en mouvement).

Ecole maternelle : réflexion en cours sur les sanitaires :

Les enseignantes ont signalé à Mme Virginie THROO une vétusté des sanitaires. Les membres de la commission bâtiment se sont rendus sur les lieux et ont fait le constat suivant :

- Problème de débit au niveau du réseau d'eau : la fontaine se coupe dès que 3 chasses d'eau sont actionnées en même temps. Un avis a été demandé à M. EHRET, qui confirme qu'il n'est pas possible de modifier le réseau d'eau mais qu'une solution pourrait réduire ce problème de pression par la mise en place de petits réservoirs au-dessus de chaque chasse d'eau.
- La vétusté de la faïence : celle-ci est encore très belle pour son âge, même si elle n'est effectivement plus dans l'air du temps.
- Par contre les « cloisonnettes » entre les WC seraient à changer, c'est à ce niveau que l'on pourrait apporter un peu de fraîcheur et de vivacité à la pièce en jouant sur les couleurs.
- Enfin, les sanitaires actuels ne sont pas aux normes PMR, ce qui a d'ailleurs posé problème pour l'accueil d'une élève devant se déplacer en fauteuil. Une solution est envisagée en modifiant le WC adulte actuel et augmentant la surface, en supprimant le placard juste à côté.

Eglise : Chaudière à gaz

Vu la conjoncture actuelle et la forte augmentation du prix du gaz, certains Conseillers s'interrogent sur le choix de la chaudière à gaz.

M. le Maire souhaite les rassurer car le gaz va devenir une énergie renouvelable avec le Gaz Vert. De plus il n'y a que le gaz ou le fioul qui correspond aux besoins d'utilisation du chauffage de l'Eglise, les pellets demandent une utilisation plus constante et non ponctuelle.

Eclairage public

Il est proposé de réaliser le passage en LED des lampadaires des rues restantes. Le coût est estimé pour cette année à 60.000 € TTC, subventionnable à hauteur de 25.000€ sur le montant HT par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Branchement décorations de Noël : l'ensemble des membres du Conseil s'accorde sur le fait qu'il est important de maintenir l'éclairage de Noël

Film de protection (baies vitrées de la Maison Polyvalente) :

La pose du film de protection sur certaines vitres de la Maison Polyvalente ayant fait ses preuves sur la réduction des températures observées durant la période estivale, M. le Maire propose la pose de film sur les vitres non encore pourvues.

Installations terrain de football :

Il va falloir envisager prochainement des travaux au niveau des sanitaires, non seulement pour la mise aux normes PMR, mais aussi pour faire face à la désolidarisation de l'annexe du bâtiment principal, avec une fissure de plus en plus importante.

Suite au passage de l'APAVE, il a été constaté une forte dégradation des coffrets électriques situés sur les mâts de l'éclairage du terrain. Une estimation de 15.000€ a été réalisée à l'époque pour sa réhabilitation. Une réactualisation du devis est nécessaire suite à l'augmentation du prix des matériaux.

Garage à vélo, aménagement urbain :

Mme Isabelle SCHANEN pense que le montant annoncé semble très peu élevé au vu des achats envisagés. Une nouvelle estimation sera effectuée par les adjoints concernés.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes

M. le Maire présente la proposition de modification des statuts des statuts opérée par la Communauté de Communes en date du 8 décembre 2021 dans le cadre de la modification des statuts du SMIBA à savoir le retrait du terme « promotion touristique ».

Délibération :

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;
Vu l'article L.5214-16 1-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 8 décembre 2021.

M. le Maire propose les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach suivants :

Modification de la compétence :

3.13. Gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire

-Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires à la mise en valeur, à l'aménagement du Site Interdépartemental du Ballon d'Alsace comprenant les stations de ski alpin, de loisirs été-hiver, de neige, de montagne et de pleine nature et les sites de ski de fond y compris par transfert de compétence au SMIBA (Syndicat Interdépartemental du Ballon d'Alsace).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification des statuts.

6. Divers

- ✚ M. le Maire informe les membres conseil qu'il a, en concertation avec M. Mathieu GUTKNECHT, Président des Amis de Guewenheim, dénoncé la convention qui lie la Commune

aux Amis de Guewenheim. Cette démarche est nécessaire dans le cadre de sa renégociation suite aux travaux de réhabilitation et à la modification des statuts des Amis de Guewenheim. Il soumet aux conseillers un nouveau projet de convention qu'il joindra au courrier de dénonciation au Président des Amis de Guewenheim, afin que ceux-ci puissent en discuter et proposer des modifications,..

- ✚ Il signale que les Amis de Guewenheim organisent leurs assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 14 mars, durant lesquelles devraient être validés les nouveaux statuts.
- ✚ M. le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle qui lui a été adressée par la Société de Pêche de Guewenheim pour la réfection de leur étang de pêche (estimée à 28.000€). Il rencontrera le 11 mars prochain son Président afin d'en discuter mais demandera ensuite l'avis des membres du conseil, s'agissant d'une demande de subvention à titre privé (la Commune n'étant pas propriétaire).
- ✚ Il transmet les remerciements de la Banque Alimentaire pour la collecte de denrées organisée par la Commune, fin novembre dernier.
- ✚ M. Alain WEINGARTNER fait part des soucis rencontrés au club house de foot et des réparations sanitaires nécessaires à la réhabilitation des installations.
- ✚ Mme Anne BOUSQUET transmet les inquiétudes de parents d'enfants devant traverser la rue Principale et devant faire face à de nombreux risques d'accident dus à la vitesse excessive des véhicules.

Séance close à 22h20

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 2 mars 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du CM du 25 janvier 2022
2. Compte administratif 2021
 - ✚ BP Commune
 - ✚ BP Exploitation Forestière
3. Compte de gestion 2021
 - ✚ BP Commune
 - ✚ BP Exploitation Forestière
4. Débat d'Orientations Budgétaire
5. Modification des statuts de la Communauté de communes
6. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
BARBERON	Jean Luc		
MARANZANA	Francis		
SCHANEN	Isabelle		
SCHNEIDER	Joseph	Excusé – procuration donnée à M. Francis MARANZANA	
THROO	Virginie		
SCARAVELLA	Isabella	Excusée – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN	
COURTOIS	Maurice		
LAURENT	Dominique		
TRITTER	Adrien		
SANCHEZ	Laurence		
WOLF	Marc		
BOUSQUET	Anne		
WEINGARTNER	Alain		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François		